

Les catégories de candidats pouvant prétendre à être éligible au sein des collèges du Conseil d'administration sont disposées au sein des articles D.719-4 et D.719-5 du Code de l'éducation.

COLLÈGE A

COLLÈGE B

IDENTITÉ DE LA LISTE DÉPOSÉE

Nom de la liste :

Soutenue par :

(Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont elles ou ils bénéficient)

IDENTITÉ DU DÉLÉGUÉ DE LA LISTE IDENTIFIÉE

Je soussigné.e

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

COURRIEL TÉLÉPHONE

NUMÉRO DE MATRICULE

(Numéro figurant sur votre carte professionnelle lorsque vous en possédez une)

LISTE PRÉSENTÉE DANS L'ORDRE PRÉFÉRENTIEL AVEC CANDIDATS

(Mentionner le nombre de candidats, cette liste doit comprendre quatre (4) noms au minimum et sept (7) noms au maximum)

	NOM	PRÉNOM	SEXE	COMPOSANTE - SERVICE	SECTEUR
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					

CONDITIONS SUR LA LISTE PRÉSENTÉE

Je joins chacune des candidatures individuelles de chacun des candidats

(Cocher la case après avoir vérifié que cette condition est remplie)

Cette liste représente au moins trois des grands secteurs de formation suivants

Secteur 1 : Les disciplines juridiques, économiques et de gestion

Secteur 2 : Les lettres et sciences humaines et sociales

Secteur 3 : Les sciences et technologie

Secteur 4 : Les disciplines de santé

(Cocher la case après avoir vérifié que cette condition est remplie)

N.B : Le rattachement des personnels à chacun des secteurs de formation est effectué selon les modalités définies en annexe aux statuts de l'Université et rappelées dans l'arrêté portant organisation des élections aux Conseils centraux ainsi que sur le site internet de l'UPEC.

Cette liste est constituée alternativement d'un candidat de chaque sexe

(Cocher la case après avoir vérifié que cette condition est remplie)

Fait à

Le

SIGNATURE DU DÉLÉGUÉ DE LISTE

FORMULAIRE À JOINDRE ACCOMPAGNÉ DES FORMULAIRES DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE ET DE LA COPIE DE LA CARTE PROFESSIONNELLE OU, À DÉFAUT, D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ POUR CHAQUE CANDIDAT

AU PLUS TARD LE MARDI 2 JUIN 2026 À 16 HEURES 00

**À LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GÉNÉRALES (DAJG)
BÂTIMENT i - BUREAU i3-323
61 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
94010 CRÉTEIL CEDEX**

elections@u-pec.fr